

Une ressource vitale et menacée...

L'eau, notre prochain défi en Alsace du Nord !

L'eau est sans conteste le sujet sur lequel le changement climatique est le plus perceptible. « Symptôme » de ce dérèglement, force est de constater que les périodes de déficit pluviométrique s'accroissent.

L'année 2022 a été exceptionnellement sèche, marquée par un déficit pluviométrique record de 25%, la plaçant ainsi au 2^e rang des années les moins arrosées depuis le début des mesures en France (1959).

Et 2023 ne s'est guère annoncée meilleure puisqu'au printemps dernier, l'Alsace a enregistré sa plus longue période de sécheresse depuis 54 ans avec plus de 40 jours consécutifs sans pluie.

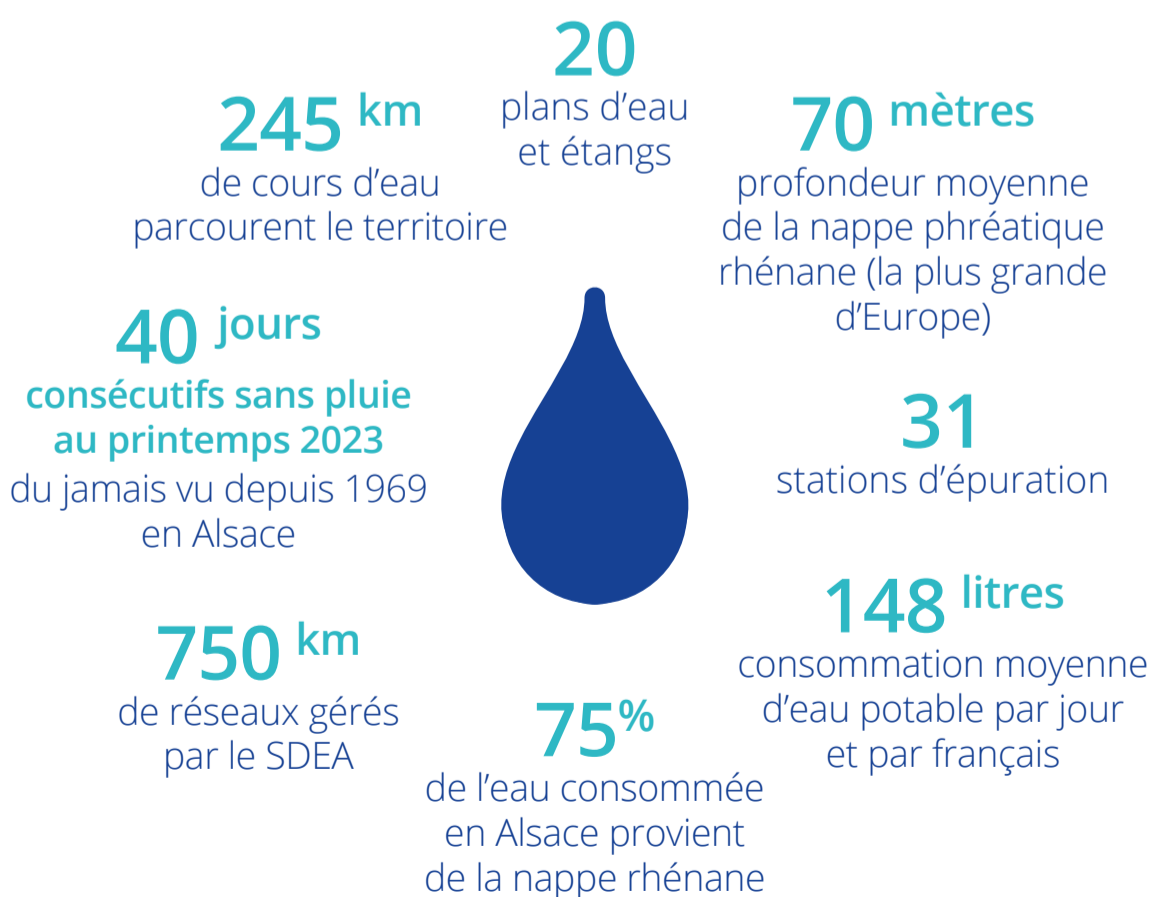
Les effets sont désormais de plus en plus manifestes dans la vie quotidienne de tout un chacun, entraînant notamment la multiplication des arrêtés de restriction d'eau, avec pour conséquence des impacts économiques importants, notamment sur l'agriculture et l'industrie.

Pour faire face à ces scénarios de sécheresse qui devraient se répéter, voire s'aggraver à l'avenir selon les modélisations, mais également face au risque inondation, la gestion durable de l'eau est devenue un enjeu majeur.

Tous les échelons sont concernés et se saisissent du sujet. Le Gouvernement lance un plan eau qui appelle chacun d'entre nous, collectivités, acteurs économiques et particuliers, à mettre en œuvre des solutions pour garantir la quantité et la qualité de cette ressource absolument vitale.



La ressource en eau en Alsace du Nord



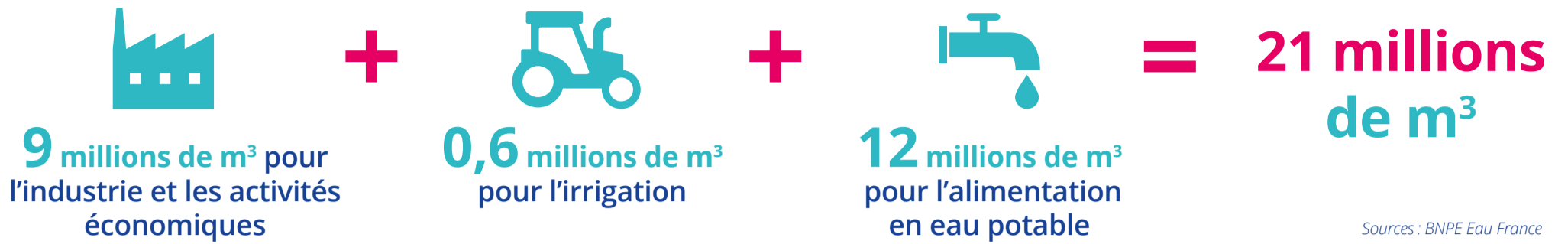
Une réserve naturelle volontaire au plan d'eau de Reichshoffen

Le plan d'eau de Reichshoffen a été mis en eau en 1982 pour réguler le débit du Schwarzbach. Il obtient le label Réserve Naturelle Régionale en 2014, parmi les 26 réserves naturelles régionales du Grand Est.

Sa surface en eau s'étend sur 24 hectares au sein du parc naturel régional des Vosges du Nord. Il est un des principaux sites d'accueil des oiseaux d'eau dans les Vosges du Nord.



Prélèvements en eau en Alsace du Nord par secteur d'activité en 2021



En 2023, le Bas-Rhin est concerné par plusieurs arrêtés de restriction d'eau

Vigilance	Restrictions d'eau	Restriction maximum du département / niveau d'alerte	Zones d'alerte
OUI	OUI	Alerte	Bassins de la Lauter, de la Sauer, de la Moder et de la Zorn

Signification des 4 niveaux d'alerte

État de vigilance

Incitation des particuliers et des professionnels à économiser l'eau. (Sensibilisation mais pas de restriction)

État d'alerte

Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques. Restrictions d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage des véhicules et d'irrigation de cultures.

État d'alerte renforcée

Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques. Restrictions renforcées d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage des véhicules et d'irrigation de cultures.

État de crise

Ce niveau est déclenché pour préserver les usages prioritaires ; interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.



Quelles restrictions d'eau, là où l'on se trouve ?

Après Écowatt pour réduire notre consommation d'électricité, le Gouvernement a mis en place VigiEau pour tout savoir sur les éventuelles restrictions d'eau en temps réel là où on se trouve, que ce soit dans un village ou une métropole, et pour connaître les écogestes à adopter afin de limiter sa consommation d'eau.

www.vigieau.gouv.fr

Plan « eau » du gouvernement

Face à l'urgence climatique, et après un épisode de sécheresse hivernale inédit au début de l'année 2023, Emmanuel Macron a présenté le « plan eau » du gouvernement.

53 mesures répondent aux grands enjeux : sobriété, disponibilité, qualité, réponses face aux crises liées à l'eau. Pour exemples : l'objectif de réduire de 10 % les prélèvements d'eau d'ici 2030 pour une gestion résiliente de l'eau, la mise en place d'un « EcoWatt de l'eau » ou encore une « tarification progressive et responsable » de l'eau.

En savoir plus :



Chiffres-clés des catastrophes naturelles dans le Bas-Rhin

Depuis 1982,

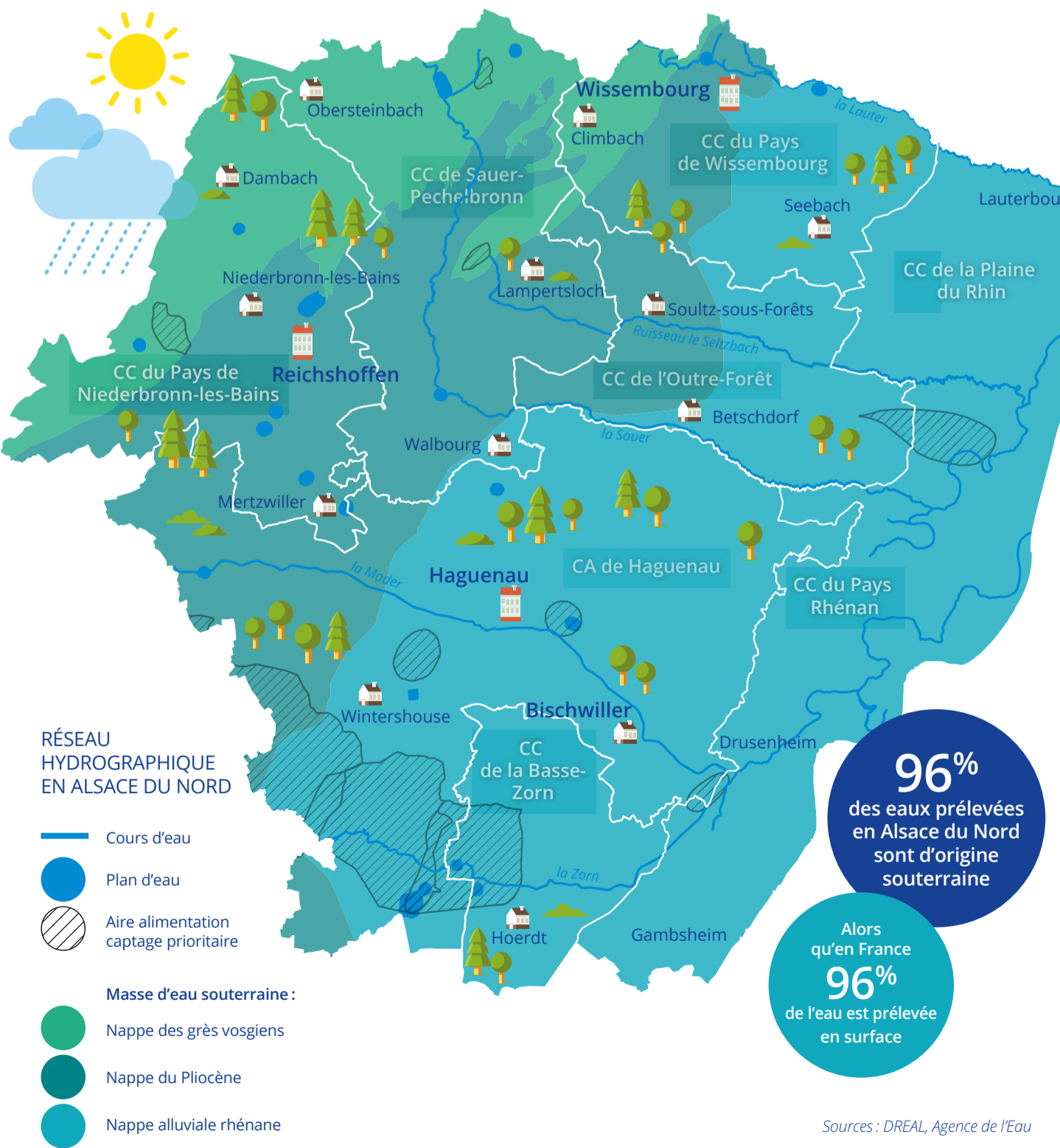
99,8% des communes du Bas-Rhin ont été touchées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle-inondations

21% des communes du Bas-Rhin ont été touchées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle-sécheresse

83% des arrêtés sécheresse ont été prononcés entre 2018 et 2022

96% des eaux prélevées en Alsace du Nord sont d'origine souterraine

Alors qu'en France **96%** de l'eau est prélevée en surface



Sources : DREAL, Agence de l'Eau



Conception graphique et crédit photos : www.ratatam.com